

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE D'USELDANGE

Useldange, le 01 juillet 2026

AVIS AU PUBLIC
URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Useldange se propose de modifier ponctuellement le plan d'aménagement particulier « quartier existant » Useldange.

Conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la proposition de modification ponctuelle est déposée à partir du 02 juillet 2026 à la maison communale de et à Useldange aux heures usuelles d'ouverture pendant trente jours complets où le public peut en prendre connaissance.

La proposition de modification ponctuelle est également disponible sur le site internet :
www.useldeng.lu

Les observations et objections contre la proposition de modification doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées pour le 31 juillet 2026 inclus au plus tard.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

Pollo BODEM

Marco VERSALL

